

**Saison culturelle Improbables Rencontres
Septembre 2017 – Juin 2018
Appel à projets du PACT**

**Projet Artistique et Culturel
de Territoire**

dans le cadre d'une convention entre le Pays Combraille en Marche, la Région Nouvelle-Aquitaine et la DRAC Nouvelle-Aquitaine

**Vous avez un projet culturel sur le territoire
du Pays Combraille en Marche
entre septembre 2017 et juin 2018 ?**



Cet appel à projets s'adresse aux associations, communes, communautés de communes, organismes publics et de droit privé réalisant une action culturelle sur le territoire du Pays Combraille en Marche.

**Date limite de dépôt des
dossiers PACT complets :**
07 avril 2017



Dossiers et renseignements :
Pays Combraille en Marche
Aurélie LEBONNOIS
05.55.83.11.17

aurelie.lebonnois@payscombrailleenmarche.org



Direction régionale
des affaires culturelles
**Aquitaine-Limousin-
Poitou-Charentes**



Où doit se situer le projet ?

Dans au moins une des communes du Pays Combraille en Marche



Présentation du PACT

La culture est envisagée ici d'abord en interne comme un moteur du développement local pouvant permettre de faire évoluer les représentations du territoire et donner une certaine fierté aux habitants. Elle est facteur de lien et de convivialité. A l'extérieur, elle contribue au façonnage d'une image d'un territoire vivant et attractif.

Le défi consiste à ne pas rester dans une logique passive d'offre et de "consommation" culturelle mais au contraire d'inciter le spectateur à prendre part à la vie culturelle.

(Défi n°7 de la Fabrique des Futurs du Pays Combraille en Marche)

DECLARATION D'INTENTION

Le Pays Combraille en Marche est garant, à travers la fonction d'animation sur son territoire, de la conduite d'un projet global et cohérent de programmation culturelle, de communication et de la mise en réseau des acteurs locaux. Cette offre culturelle correspondra aux priorités retenues par le territoire, tout en s'articulant avec les orientations du conseil régional Nouvelle-Aquitaine et de la DRAC.

Les projets culturels d'intérêt territorial seront réalisés par des équipes artistiques professionnelles dans les domaines tels que spectacle vivant, arts plastiques, image, lecture publique, patrimoine..., sous différentes formes (résidence, diffusion, création, pratique artistique...) et ouverts à tous les publics.

Le territoire pourra proposer d'autres actions innovantes visant à élargir les publics au travers par exemple : du transport sur des lieux de diffusion particuliers, du développement des pratiques intergénérationnelles, de l'accessibilité à des publics démunis, de manifestations hors de lieux culturels (logement, entreprise...). Les actions culturelles se déroulant dans des établissements dédiés (établissements scolaires, centres de loisirs, maisons de retraite...) ne sont éligibles que s'ils sont ouverts à d'autres publics et s'ils s'inscrivent dans un projet global.

Les projets pourront faciliter l'intervention des professionnels auprès des amateurs.

Les projets relatifs à des ateliers ou à des stages s'intégreront dans un projet plus global concernant aussi une résidence, une diffusion, etc.

Un accent particulier sera porté sur les actions de médiation. Lors des différentes actions de diffusion et de création programmées sur le territoire entre 2009 et 2014, les actions permettant la rencontre entre l'artiste, son œuvre et le public sont souvent apparues comme indispensables et devront donc être amenées à se développer.

Les actions correspondant aux critères du PACT, en plus de l'accompagnement administratif et technique fourni par l'animateur culturel du pays et du soutien financier apporté par la Région et par la DRAC, constitueront la saison culturelle du pays Combraille en Marche.

A ce titre, les objectifs du PACT rejoignent les objectifs des saisons culturelles itinérantes mises en place par le pays depuis 2011.

FINALITES, BUTS, OBJECTIFS

→ **Finalités :**

Rendre le territoire plus dynamique, plus attractif
Faire évoluer son image
Elargir l'offre culturelle et l'apporter au plus près des populations
Provoquer des rencontres et mettre en réseau

→ **Buts :**

Mettre en place une politique culturelle de territoire
« Mettre en musique » les actions proposées par les différents porteurs de projet
Accompagner les porteurs de projet vers plus de professionnalisation et une montée en gamme progressive des projets

→ **Objectifs :**

Proposer deux programmes culturels de qualité, diversifiés, alliant diffusion, création, pratiques : le premier de septembre 2016 à février 2017 et le second, de mars à août 2017.
Se préoccuper chaque fois de la médiation autour des actions

ACTIONS EXISTANTES OU EN PROJET SUR LE TERRITOIRE

→ **Diffusion de proximité :**

Festival, saisons (Naut'Active, Festival Le bruit de la musique, etc.)

Réseau des cafés du pays (cafés souhaitant faire de leur espace un véritable lieu de vie, incluant une programmation culturelle)

Programmation de spectacles, concerts, etc. (Festi'Terres de Combraille, ouverture de la saison par le Pays, etc.)

→ **Création locale:**

Résidences sur le territoire : de plus en plus d'associations sont intéressées et souhaitent développer ce type d'actions, elles sont en entente de soutien, d'accompagnement, de mutualisation. Ces résidences seraient l'occasion de proposer des temps en école, EHPAD, ou autres, voire des ateliers, stages, etc.

→ **Education artistique et culturelle tout au long de la vie :**

Développement d'actions culturelles en EHPAD, crèches, accueil de loisirs, écoles : par le biais de résidences mais pas seulement. Il s'agit aussi de favoriser l'accès aux pratiques culturelles par des ateliers programmés sur plusieurs mois, avec des artistes professionnels.

Ecole artistique itinérante : idée d'action issue de la Fabrique des Futurs. Il s'agit de fédérer les intervenants artistiques et de programmer des cours/ateliers/stages, de façon itinérante dans différents lieux : salle des fêtes, bibliothèques, cafés, etc.

→ **Valorisation des patrimoines, bâtis ou naturel, par des actions culturelles et artistiques :**

Action de diffusion et/ou de création sur des sites présentant un intérêt particulier au niveau du patrimoine (Programmation de la réserve naturelle de l'étang des Landes, action culturelle sur les balades curieuses, etc.)

Parcours d'art contemporain de Chambon sur Voueize

→ **Outils de mutualisation :**

Outils de communication sur les saisons culturelles (programme, affiches, etc.)

Temps de rencontre, d'échanges, de formation entre acteurs culturels.

→ **Eco-conditionnalité :**

En s'inspirant de la Charte des éco-festivals de la Région Limousin, nous avons mis en place collectivement la charte des éco-PACT du Pays Combraille en Marche que nous vous proposons mettre en place grâce à des actions choisies dans cette charte ou en mettant en œuvre de nouvelles idées. Des outils de communication valorisant les manifestations engagées peuvent être réalisés.

Charte des éco-PACT du pays Combraille en Marche :

PILLIER ENVIRONNEMENTAL :

- ***Préservation du site et gestion des déchets***

Achat de vaisselle non jetable (cassable ou non)

Bacs à plonge

Achat de verres

Gobelets consignés

Tri des déchets

Toilettes sèches

- ***Réductions des consommations***

Eclairage basse consommation

Ampli numérique

- ***Déplacements alternatifs à la voiture individuelle***

Mettre en place un système de co-voiturage

- ***Sensibilisation des bénévoles et des spectateurs au développement durable***

Cendriers de poche distribués à l'entrée

PILLIER ECONOMIQUE :

- Retombées économiques locales

Prestataires locaux

Festival ambassadeur de la région

Sponsoring par des entreprises locales

Panier de bienvenue local pour les artistes programmés

- Politique d'achat et communication écoresponsables

Produits locaux pour la restauration et la buvette

- Démarche de progrès continu, pérennité de l'action

Financements privés locaux

Egalité des salaires

PILLIER SOCIAL :

- Accessibilité pour tous les publics

Tarifification adaptée

Opération intergénérationnelle

- Développement d'actions culturelles et de médiation

Rencontres avec les artistes

Stages

Multiplication des actions permettant de relier l'artiste à l'œuvre

- Valorisation des artistes et techniciens installés en région

Programmation d'artistes locaux : tremplins et amateurs

Qualité de l'accueil des artistes et des techniciens

- Prévention des conduites à risque

Stands de prévention : alcool, drogues, MST, audition, prévention routière

- Valorisation des bénévoles

Temps de travail bénévole valorisé dans le budget

Formation des bénévoles : obligations légales, SACEM / SACD / GUSO, sécurité, licence d'entrepreneurs de spectacles

PORTAGE ET GOUVERNANCE

→ **Réseau des acteurs culturels**

Les acteurs culturels du territoire (associations, municipalités, cafés, etc.) sont identifiés, ils sont réunis lors de temps forts et représentent une centaine de structures.

→ **Groupe de travail**

Un groupe d'acteurs culturels du territoire, d'élus se réunit régulièrement afin de travailler sur les actions culturelles du pays (sélection d'une programmation à proposer aux porteurs de projets culturels, animation de la charte des éco-manifestations, préparation du PACT, etc.)

→ **Commission locale « développement culturel »**

La commission locale, associant la Région Nouvelle-Aquitaine et la DRAC, émet un avis et détermine une proposition de subvention PACT.

Pour la partie régionale de la subvention PACT, les dossiers ayant reçu un avis favorable de la commission locale feront ensuite l'objet d'un **examen par la commission permanente** de la Région Nouvelle-Aquitaine.

→ **Animateur culturel**

Il a pour rôle de veiller à la cohérence entre les projets et à la concertation entre les maîtres d'ouvrage et d'accompagner le montage de projet.

Les missions d'animation relatives au développement d'une offre culturelle globale sur le territoire sont au moins :

- d'animer le réseau des acteurs culturels
- de veiller à la cohérence de l'offre culturelle
- d'informer et conseiller les porteurs de projets potentiels
- d'accompagner le montage de projet
- d'instruire les dossiers reçus (complétude, note d'opportunité, proposition financière, ...)
- réceptionner les demandes de paiements et vérifier leur complétude avant envoi à la Région Nouvelle-Aquitaine et à la DRAC
- d'assurer l'organisation et l'animation du comité d'orientation
- d'évaluer régulièrement le PACT

→ Proposition d'organisation :

Pour assurer plus de souplesse et de réactivité, les différents partenaires financiers confient au Pays Combraille en Marche l'enveloppe du PACT. Le Pays se charge ensuite de centraliser les demandes et de les orienter en fonction des avis des commissions locales et permanentes. Ainsi, les porteurs de projets n'ont **qu'une demande unique de subvention à faire et un interlocuteur unique**. La convention tripartite précise les termes exacts de cette organisation.

COMMUNICATION AUTOUR DU DISPOSITIF

Lors des 6 années d'animation du FACT, il s'est avéré qu'une communication dédiée est nécessaire.

Les frais de communication n'étant pas des frais éligibles au PACT, le Pays élabore une plaquette diffusée sur le territoire. Cette communication peut aussi avoir un effet levier en stimulant les équipes d'associations pour créer de nouveaux projets culturels.

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le porteur de projet fournira lors du dépôt de la candidature un dossier comprenant :

- Le formulaire type
- Le budget prévisionnel de l'action
- Les justificatifs d'intervention de professionnels (contrat de cession, devis, inscription à la Maison des artistes...)
- Pour les collectivités locales, la délibération approuvant l'action culturelle et son plan de financement
- Pour les associations, la délibération de l'instance décisionnelle
- Le compte de résultat et le bilan du dernier exercice approuvés par la structure organisatrice pour les organismes de droit privé
- Le bilan qualitatif et financier de l'action pour l'année précédente s'il s'agit d'une reconduction d'action
- Le relevé d'identité bancaire (avec le code IBAN)
- Les statuts du bénéficiaire
- Le n° de SIREN et son justificatif

Ce dossier est disponible sur simple demande auprès de l'animateur culturel.

MODALITES DE CALCUL ET D'OCTROI DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention PACT sera apprécié au regard de la part des **dépenses éligibles** :

- Prestations artistiques
- Frais régisseurs
- Location matériel scénique et instrumental
- SACEM et droits d'auteurs
- Frais de déplacement (hors frais d'hébergement et de repas)

La subvention de la Région et de l'Etat au titre du PACT correspond à un taux de participation maximum de 50% des dépenses éligibles TTC, avec un montant de subvention minimum de 500€.

La date de prise en compte des dépenses éligibles correspond à celle de dépôt du dossier auprès du Pays Combraille en Marche dans le cas de cet appel à projet.

Le cofinancement d'une collectivité locale conditionne le versement de la subvention. Néanmoins, le taux maximum d'aides publiques est limité à 80%.

Enfin, une même action culturelle ne peut pas cumuler différentes aides de la Région, hormis l'aide aux emplois associatifs.

CALENDRIER DE CET APPEL A PROJETS

Du 23 janvier au 7 avril 2017	7 avril 2017	4 mai 2017
Appel à projets : accompagnement au montage du dossier PACT	Dernier jour pour déposer les dossiers PACT complets	Commission locale de développement culturel
<i>dossier à retirer sur simple demande auprès du Pays</i>	<i>dépôt des dossiers auprès du Pays</i>	<i>Discussion sur les projets déposés et émission d'un avis proposé à la commission permanente de la région</i>

*Le règlement du PACT est disponible sur demande
au Pays Combraille en Marche, n'hésitez pas à nous contacter.*

Programme Leader 2015-2020



LE PAYS COMBRAILLE EN MARCHÉ AIDE VOS PROJETS CULTURELS

Les porteurs de projets privés, associatifs ou publics peuvent bénéficier d'une aide.

Le programme Leader intervient obligatoirement en contrepartie de subventions publiques.

Une subvention octroyée par exemple dans le cadre du PACT peut être valorisée pour appeler un cofinancement Leader.

Les dépenses éligibles peuvent être matérielles ou immatérielles (frais artistiques, communication, achat de matériels et d'équipement, etc.) en lien avec le développement des pratiques et l'organisation d'événements culturels.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus de renseignements.

Dossiers et renseignements :

Pays Combraille en Marche
Aurélie LEBONNOIS
05.55.83.11.17
aurelie.lebonnois@payscombrailleenmarche.org